

## PIECE N° 5.2.4

### ELIMINATION DES DECHETS URBAINS

#### *NOTE TECHNIQUE*

Le ramassage des ordures ménagères a lieu six jours sur sept toute l'année dans toutes les voies de la commune.

Le ramassage total par an en 1993 en tonnes est égal à 2.200 tonnes, soit :

- 183,30 tonnes par mois (moyenne par mois),
- 7,33 tonnes par jour (moyenne par jour).

La collecte se fait sans conteneurs ; les poubelles sont individuelles.

L'enlèvement des ordures ménagères est réalisé par la Communauté de villes en date du 1er Juillet 1994.

La Penne sur Huveaune fait partie d'un Syndicat Intercommunal regroupant 10 communes LE SIRATOM qui organise le traitement des déchets dans une unité située à La Ciotat.

Un tri sélectif est organisé depuis longtemps sur la commune en ce qui concerne le verre et les végétaux ; il est en cours pour le papier et les huiles de vidange.